



INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

☎ 05.59.77.00.49
sirp-cescau@orange.fr

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable valable pour toute l'année scolaire. (voir article 3 du règlement intérieur « restauration scolaire »)

Article 3 – Fréquentation

La fréquentation peut-être continue ou occasionnelle ;

Les prévisions du nombre de repas étant transmises hebdomadairement au prestataire par le personnel du SIRP, nous nous devons d'être précis sur les effectifs.

Il appartient aux parents de prévenir le personnel d'encadrement, avant 8h00 le matin, de l'absence ou de la présence non comptabilisée ce jour de leur enfant à la cantine scolaire.

Passé ce délai, les repas ne seront ni décommandés donc facturés, ni commandés pour les enfants non-inscrits ce jour.

Nom et prénom du père : ☎ :

Nom et prénom de la mère : ☎ :

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

.....

Si votre enfant mange de façon régulière à la cantine, veuillez préciser les jours :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Merci de préciser si votre enfant présente des allergies, et si une démarche appelée P.A.I (projet d'accueil individualisé) doit être mise en place dans ce cas-là :

.....

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au S.I.R.P.

En réalisant cette inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine scolaire dont je certifie avoir pris connaissance (affiché à l'école et disponible sur le site internet du RPI).

Fait à.....le.....

Signature :

✂ -----

Si vous souhaitez recevoir la facturation cantine/garderie par mail, merci de renseigner votre adresse courrielle :

..... @

Fait à.....le.....

Signature :